

## Flash info

Au regard des discussions menées au cours de la commission "stationnement et circulation", le conseil municipal a décidé de se jeter à l'eau : **il a voté à l'unanimité la limitation du stationnement dans le centre bourg durant la période critique de forte circulation**. Tous les détails dans ce message spécial, qui sera suivi en début de semaine de la désormais de la traditionnelle lettre d'information mensuelle.

Bonne lecture !

PONT DE MONTVERT

**Cet été, on essaye !**



**Plus de stationnement**  
Placette - quai - rue du 11 nov  
Entre 8h et 19h  
Du 26/07 au 31/08

PARKING DE L'ÉGLISE - 28 PLACES  
PLAISANCE - 23 PLACES  
PARKING DU TEMPLE - 80 PLACES  
VILLAGE DE VACANCES - 30 PLACES  
PARKING DE L'ÉCOLE - 23 PLACES

## Qu'en ont dit les commissions ?

La première commission au cours de laquelle la question a été abordée a réuni les commerçants du centre-bourg. La question des livraisons a bien sûr été abordée. Le principe d'une limitation du stationnement a été discuté, sans soulever d'opposition.

La deuxième commission, ouverte à tous, a réuni une trentaine d'administrés, habitants du bourg ou non : tous les usagers de la commune sont en effet concernés par les questions de stationnement. Ils ont exprimé de façon quasi unanime le désagrément engendré par les embouteillages en période estivale. De la même façon que les commerçants, ils ont approuvé le principe d'une limitation, pour permettre une meilleure fluidité de la circulation, à condition de répondre aux questions suivantes :

## Quand et où exactement ?

Nous savons que la période critique n'est pas très étendue dans le temps. Le conseil municipal a donc décidé d'interdire le stationnement uniquement :

- **Entre le 26 juillet et le 31 août 2021**
- **De 8 à 19h**
- **Sur les secteurs les plus problématiques : la Placette, le quai et la rue du 11 novembre.**

## Où va-t-on pouvoir se garer ?

Question cruciale ! Le bourg du Pont de Montvert n'est pas extensible, il est très difficile de trouver des espaces de parking supplémentaires.

L'équipe municipale s'est donc attachée à **optimiser les places** dans les parkings existants :

- **Par un meilleur marquage au sol**, évitant les espaces perdus entre les voitures. Il sera réalisé **la semaine du 19 juillet** (l'entreprise n'étant pas disponible avant cette date, nous avons choisi de ne limiter le stationnement qu'après leur passage). Par exemple, une allée centrale sera ajoutée au parking du Temple pour caser plus de véhicules.
- **En insitant les usagers à se rendre sur les parkings délaissés**, qui offrent pourtant des places : **village de vacances, école, Maison du Mont Lozère. Le quartier de Plaisance** verra aussi de nouvelles places matérialisées. Pensez-y les jours de marché !
- **En créant des places de stationnement dédiées** : 6 places moto au parking du temple, 16 places réservées au camping-cars en face de l'aire de service + 10 parking de l'école pour désengorger le parking du Temple. Sur le quai et sur la Placette, seront tracées des places réservées livraison et transbagages, afin de permettre à l'activité des hôteliers et commerçants de continuer sans gêner la circulation. Les places réservées aux personnes souffrant de handicap sont bien sûr maintenues à leur emplacement habituel, celle du quai sera simplement décalée pour ne plus gêner le virage.

## Et pour faire respecter tout ça ?

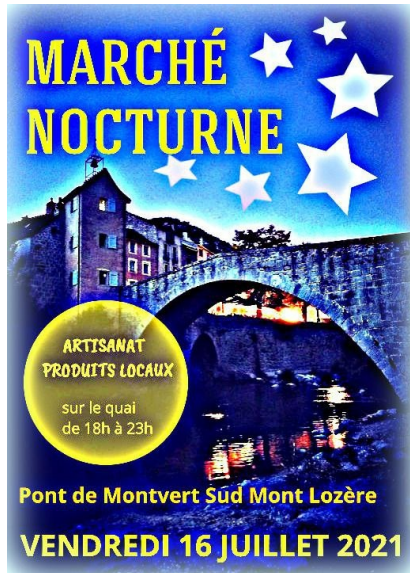
**La gendarmerie a été associée à nos réflexions.** Des passages réguliers sont programmés tout l'été afin de faire respecter cette limitation. Nous vous conseillons donc d'être particulièrement vigilants et de passer le message autour de vous !

## Et si tout ne fonctionne pas ?

A l'automne, nous ferons un bilan. Vous serez invités à vous exprimer sur ce que vous avez observé, afin que nous puissions apporter des corrections au dispositif si nécessaire.

Mais qui ne tente pas... ne saura jamais. **Alors, cet été, on essaye !**

## A venir ce week-end...



## Fête de la paroisse

Dimanche 18 Juillet 2021

*Dans la cour du temple*



✚ 9h ouverture du vide grenier au profit de la paroisse

✚ 11h Culte

✚ 12h Paëlla à emporter 15€ la part/25€ les 2 parts sur inscription auprès de Michelle 04.66.45.83.60

✚ 17h tirage de la tombola



Mairie de Pont de Montvert Sud Mont Lozère  
Liste de diffusion communication  
mairie@gmail.com



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}  
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Mairie Pont de Montvert Sud Mont Lozère.

[Se désinscrire](#)



© 2021 Mairie Pont de Montvert Sud Mont Lozère